

<https://enseignants.se-unsa.org/Infolettre-Formateurs-du-21-octobre-2019>



Infolettre Formateurs du 21 octobre 2019

- Nos publications - Lettres catégorielles - Mon info formateurs -

Date de mise en ligne : lundi 4 novembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Tuteurs/formateurs : quelles indemnités ?

Les fonctions de tuteur ou de formateur donnent lieu au versement d'indemnités. Dans le cas du tutorat, l'indemnité varie en fonction du type de stagiaire : étudiant en M1, en M2, titulaire du concours. Les indemnités s'ajoutent au salaire en fonction de spécificités liées au poste occupé ou à des services complémentaires effectués. Certaines sont « proratisables » : le taux plein de leur versement est lié au temps plein effectué sur le poste.

[Lire la suite](#)



Tuteurs/formateurs : quel accès à la classe exceptionnelle ?

Les fonctions de tuteur et celles de formateur sont dorénavant reconnues au titre des fonctions particulières permettant l'éligibilité à la classe exceptionnelle.

[En savoir plus](#)



Formateurs/tuteurs : des ressources pour vous
La plateforme *NéoPass@ction* de l'Institut français de l'Éducation propose de nombreuses ressources et outils pour les formateurs et tuteurs. Avec son adresse électronique académique, il est possible de se créer un compte et d'accéder à des articles et vidéos sur des sujets variés comme « débuter comme formateur » ou « travailler avec des élèves à besoins éducatifs particuliers »

[Découvrir la plateforme](#)



Conseillers pédagogiques : les revendications du SE-Unsa

Les missions des conseillers pédagogiques ont été définies dans une circulaire datant de 2015 mais l'attractivité financière de cette fonction reste faible. Le SE-Unsa agit pour la revalorisation des missions des conseillers pédagogiques.

[Les revendications du SE-Unsa](#)

Pas de comité d'entreprise ?
Le SE-Unsa
vous l'offre



Comité d'entreprise : le ministère n'en a pas, le SE-Unsa vous l'offre !

Vous êtes adhérent-e du SE-Unsa ? Vous avez dorénavant accès à une plateforme de réductions digne d'un comité d'entreprise. Plus de 700 partenaires vous proposent un éventail d'offres variées : billetterie spectacles, vacances, loisirs, presse, shopping ou services. Des centaines de réductions incluses dans votre cotisation au SE-Unsa. Pour en profiter, il vous suffit de vous rendre sur votre espace adhérent et de vous laisser guider. Vous n'êtes pas encore adhérent-e ? Une raison de plus pour nous rejoindre !

[Accéder à mon espace adhérent](#)



Rejoindre le SE-Unsa : c'est le moment !

Collectivement, adhérer au SE-Unsa, c'est porter un projet de transformation de l'École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l'enjeu de la réussite de tous. À titre individuel, c'est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de son parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière... À titre personnel, c'est aussi bénéficier des avantages d'un comité d'entreprise.

[Adhérer au SE-Unsa](#)